

LA GODILLE *Yacht Club du Légué*

18 quai Chanoine Guinard

22190 PLERIN

06 85 06 31 22 – 07 87 25 96 68

contact@lagodille.org

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2016

Le 26 novembre 2016 à 15h30, les membres de l'association **LA GODILLE – Yacht Club du Légué** se sont réunis au siège social *18 quai Chanoine Guinard à Plérin (22190)* en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Didier CORFEC, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Christophe GUILLEBON, secrétaire de l'association.

Quinze membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport moral / rapport d'activité

Rapport financier

Election des membres du Conseil d'Administration et renouvellement des mandats de membres du Bureau

Projets d'activités et manifestations ; propositions

Montants des adhésions 2017

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été déposés au siège de l'association quinze jours avant la tenue de l'AGO.

Il a été fait lecture des différents rapports (moral, financier).

Lors du débat qui a suivi, divers éléments ont été avancés et à l'issue des discussions, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour:

1/ Rapport moral / rapport d'activité:

Activité godille :

Du fait de problèmes d'autorisations à la pratique dans le bassin de plaisance, l'activité godille n'a pas pu être mise en place sur ce premier exercice. Il est à noter toutefois que l'association a pu récupérer 3 coques de Vauriens en vue de

leur restauration et de leur adaptation à la pratique de la godille. Un canot est terminé et opérationnel, un deuxième en cours de finition. La restauration du troisième reste à réaliser en totalité.

FFV :

Notre association a reçu début février 2016 confirmation de son affiliation à la Fédération Française de Voile. Cette dernière impose un minimum de 20 licences annuelles vendues au sein du club. Cet objectif a été largement dépassé avec 25 licences : 22 licences annuelles + 10 licences journalières (4 licences journalières comptant pour 1 licence annuelle).

Manifestations :

6 repas ont été organisés et 4 manifestations réussies :

- Invitation d'Yvan Bourgnon
- Puces nautiques « off » (Plusieurs membres rappellent l'intérêt de cette manifestation, tant en termes de retombées financières que de notoriété)
- Régate des Mini J pour la Coupe de Bretagne des Clubs
- Grand Prix de la Baie de St Brieuc

Problèmes rencontrés :

Problèmes de communication et d'organisation lors des manifestations, dus principalement au manque de membres administrateurs.

Nous avons également rencontré des difficultés pour la constitution d'équipages et les sorties conviviales en mer.

Adhésion des mineurs :

Il est rappelé que l'adhésion des mineurs de 16 à 18 ans est possible, sous certaines conditions.

Stagiaire :

L'association a accueilli une stagiaire (gwen) durant deux semaines, incluant la manifestation de la régate des Mini J. Ce stage s'est parfaitement déroulé. La stagiaire a obtenu pour son rapport de stage les félicitations de son organisme de formation.

VOTE :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

2/ Rapport financier :

Ce premier exercice se solde par un excédent comptable de 2.178€, pour un compte bancaire créditeur de 2.209€.

Les recettes s'élèvent à 10.341€ dont 1.970€ d'adhésions.

Le montant total des charges est de 8.164€. Le poste de charges principal étant la location du local, avec 3.599 euros.

VOTE :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

3/ Election des membres du Conseil d'Administration et renouvellement des mandats de membres du Bureau :

3.1/ Conseil d'Administration :

Sont candidats à la composition du conseil d'administration :

Jean-Pierre COLLEU
Didier CORFEC
Zina RILLIARD
Frédéric WANIART
Christophe GUILLEBON
Christian DEPAGNE
Véronique MENGUY
Pierre-Eric CORRE

VOTE :

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité pour le conseil d'administration ainsi composé.

Il est décidé que le Conseil d'Administration se réunira chaque premier Mercredi du mois, à 18h00.

3.2/ Bureau :

Jean-Pierre COLLEU souhaite être libéré de la vice-présidence.

Christian DEPAGNE est proposé à la fonction de Chargé de Communication.

Les membres suivants expriment quant à eux leur souhait d'être reconduits dans leurs fonctions respectives :

Didier CORFEC	président
Zina RILLIARD	trésorière
Frédéric WANIART	conseiller technique
Christophe GUILLEBON	secrétaire

VOTE :

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Jean-Pierre COLLEU et vote à l'unanimité pour la nomination de Christian DEPAGNE et la reconduction de Didier CORFEC, Zina RILLIARD, Frédéric WANIART et Christophe GUILLEBON.

4/ Projets d'activités et manifestations ; propositions :

Manifestations et activités déjà engagées :

- Il est décidé de reconduire l'affiliation à la FFV.
- Participation au Championnat et au Trophée habitable, qui se courent cette année par « bassin » de régates.
- Co-organisation avec le CDV22, de la Coupe de Bretagne de Mini-J : les 20 et 21 mai 2017 ;

- GPBSB, en septembre 2017 ; comptant pour le Championnat et le Trophée habitable Côtes d'Armor.

Activité Godille :

Il convient en priorité de terminer les bateaux. Pour cela, réalisation d'un abri dans la cour arrière du local.

La CCI a confirmé qu'il était possible d'organiser 8 fois dans l'année une activité godille au sein du bassin du Légué.

Invitation d'Hervé LE MERRER (projet de la 1^{ère} transat à la godille).

Formation secouriste, avec le CFS 22.

5/ Adhésions 2017 :

Le montant des adhésions pour 2017 est fixé comme suit :

- adhérent propriétaire : 50€
- adhésion « famille » : 75€
- adhérent « ami de La Godille » : 30€
- étudiant et moins de 25 ans : 25€
- mineur de 16 à 18 ans : 5€
(avec autorisation des parents)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 18h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Plérin, le 26/11/2016

Le Président de séance
Didier CORFEC



Le Secrétaire de séance
Christophe GUILLEBON

